

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

ESPACES PUBLICS

DB220922153

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à vingt heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le seize septembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 20 heures 05. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Christian CIOFFI, Nathalie JACQUEMOND, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Sébastien CHALESSIN, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Michael AYDIN, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Jean-Claude PARDAL, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 27 Votants : 33

Absents : Anissa DAOUI, Aurélia MASSON.

Retardé, ayant donné pouvoir :

- Kévin DOREL a donné pouvoir à Damien PERRARD, avant son arrivé à 20h20.

Excusés, ayant donné pouvoir :

- Marie-Laure DESFORGES, pouvoir à Hélène ACCETTOLA
- Myriam ABDERRAHIM, pouvoir à Dominique CADI ;
- Alain BATILLOT, pouvoir à Aurélien LEPRETRE ;
- Armand BONNAMY, pouvoir à Olivier DIAS ;
- Chantal BUSSY, pouvoir à Marguerite BACCAM. ;

Secrétaire de séance : Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

20 : EXONERATION DE DROITS DE VOIRIE – ANNEE 2022

La commune de Bourgoin-Jallieu autorise certains commerçants à occuper le domaine public affecté à la voirie routière notamment pour l'aménagement de terrasses. En contrepartie, les commerçants versent des redevances d'occupation à la commune (droits de voirie).

Les travaux de requalification de la place Carnot et de la place du Château ont fortement perturbé l'exploitation des terrasses pour les commerces en bénéficiant à proximité des zones réaménagées. C'est pourquoi, il est proposé une exonération des droits de voirie au titre de l'année 2022 pour les commerces suivants :

Dénomination	Adresse commerce
Foodies House	4 Place Président Carnot - 38300 BOURGOIN JALLIEU
L'Hacienda	8 Place Président Carnot - 38300 BOURGOIN JALLIEU
L'Huitrier du Château	Place Président Carnot - 38300 BOURGOIN JALLIEU
L'Atelier de Chico	2 Place du Château - 38300 BOURGOIN JALLIEU
Métashop	9 Place Président Carnot, 38300 BOURGOIN JALLIEU
SARL tissu Sélection	15 Rue du 19 Mars 1962, 38300 BOURGOIN JALLIEU

Il est proposé au Conseil Municipal d'/de:

- **Accepter** l'exonération des droits de voirie pour les six commerces énumérés ci-avant, pour la totalité de l'année 2022
- **Autoriser** le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière, à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **Prendre** acte que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé. (Suivent les signatures).

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire

